

**Point de contact national français
chargé du suivi des principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales**

SAISINE POUR AVIS « RANA PLAZA »

24 octobre 2013

**Communiqué d'étape suite au drame du Rana Plaza :
le PCN termine ses auditions et rendra son rapport en novembre**

Le 17 mai 2013, à la suite du drame de Rana Plaza, la Ministre du commerce extérieur a demandé au PCN de formuler des recommandations pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement du secteur textile-habillement. Cette demande comportait deux volets : mieux définir la portée de ce que les Principes directeurs appellent la « relation d'affaires » de l'entreprise multinationale à travers sa chaîne d'approvisionnement ; identifier les « mesures de diligence raisonnable » pour prévenir et réparer les incidences négatives liées aux activités de l'entreprise.

Afin de mener à bien la mission qui lui a été confiée, le PCN a notamment conduit un cycle intensif d'auditions de parties prenantes et de spécialistes de ces questions : enseignes de la grande distribution généraliste et spécialisée, marques du secteur de l'habillement, fédérations professionnelles, fédérations syndicales françaises et internationales, ONG, sociétés d'audits, experts et chercheurs spécialistes du Bangladesh, juristes en droit des affaires, universitaires, spécialistes de la RSE, associations de consommateurs. Le PCN a également auditionné la mission de haut-niveau de l'OIT au Bangladesh dirigée par son directeur général adjoint M. Gilbert Hougbo. Au total, près d'une quarantaine d'auditions, avec plus de cinquante personnes, ont été menées par le PCN pour lui permettre d'avoir une vision d'ensemble mais aussi une connaissance des enjeux de la filière textile-habillement.

Sur place, l'ambassade de France, et notamment son service économique, ont été mobilisés pour assurer un suivi régulier des initiatives prises par différents acteurs et des événements survenus, y compris malheureusement un nouvel incendie mortel dans une usine textile.

Le programme d'auditions du PCN étant quasiment achevé, celui-ci prépare son rapport, qui sera remis en novembre à la Ministre du commerce extérieur, et rendu public. Ce rapport comportera en particulier une série de recommandations pouvant constituer un « socle » pour la bonne mise en œuvre des Principes directeurs, et mentionnera des « bonnes pratiques » applicables de manière optionnelle par les entreprises concernées.

https://www.tresor.economie.gouv.fr/3623_le-point-de-contact-national-pcn

pointdecontactnational-france@dgtresor.gouv.fr